

Protocole Sanitaire – Accueils Péri-scolaires

MAJ : 13 janvier 2022 – NIVEAU 3 (ORANGE)

(Changement de gestion des « cas Covid » et des « cas contact »)

Les grands principes :

NOTION DE GROUPE

Classe - Plusieurs Classes – Niveau - Tranche d'âge

A l'intérieur du groupe

- **Distanciation physique : lorsqu'elle est matériellement possible une distanciation de 1m entre les individus doit être mis en place en intérieur, sinon l'espace doit être aménagé pour maintenir la plus grande distance possible.**
- Pas de distanciation physique à l'extérieur
- La mise à disposition d'objet est possible (*désinfection quotidienne ou repos pendant 24 heures*)
- Toutes les activités proposées doivent être adaptées en fonction des principes de distanciation
- **Le port du masque est obligatoire en intérieur et en extérieur sauf lorsque les enfants sont à table pour le repas**
- *Pour les maternels pas de distanciation physique*

Entre les groupes

- Pas de brassage, Eviter les croisements
- Distanciation d'au moins 1m entre les groupes
- Pour la restauration scolaire les enfants mangeront toujours à la même place avec les mêmes enfants **une distance de 2m sera respectée entre les groupes**

Dispositions communes :

ACCUEIL DES MINEURS

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil
- **En cas de fièvre égale ou supérieure à 38°C ou de symptômes évoquant la Covid-19* chez le mineur ou un membre de son foyer celui-ci ne peut pas prendre part à l'accueil.**
- Les mêmes règles s'appliquent aux personnels
- Les accueils doivent être équipés de thermomètre

SUIVI SANITAIRE

- **La personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente Covid-19**

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

- Les responsables légaux sont informés des modalités d'organisation de l'accueil et du respect des gestes barrières

LOCAUX ET LIEUX D'ACTIVITES

- Les mineurs provenant de plusieurs écoles peuvent être accueilli. Néanmoins le brassage de ces mineurs doit être limité dans la mesure du possible.
- **Les responsables légaux peuvent pénétrer dans l'enceinte des locaux sous certaines conditions : 1 seule personne de plus de 6 ans, port du masque, distanciation physique d'un mètre et lavage des mains à l'entrée mais doivent attendre devant la porte du bâtiment (cette disposition pourra évoluer en fonction des directives pour le Passe Sanitaire).**

NETTOYAGE et DESINFECTION

- Nettoyage des sols et des grande surfaces (1 fois par jour)
- Nettoyage et désinfection de surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs
- **Les tables du réfectoire sont désinfectées entre chaque service**
- Nettoyage et désinfection des sanitaires (2 fois par jour)
- Aération des locaux la plus fréquente possible et **d'au moins 15 minutes et quelques minutes toutes les heures**

REGLES DE DISTANCIATION

Le port du masque grand public de catégorie 1 ou chirurgicaux est obligatoire en intérieur et extérieur

- **la distanciation physique doit être maintenue dans les espaces clos et extérieurs** entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveau). Par contre, La distanciation ne s'impose pas lorsqu'elle n'est matériellement pas possible à l'intérieur d'un groupe.
- **Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs de moins de 6 ans**
- **Le port du masque « grand public » de cat 1 ou chirurgical est obligatoire pour les mineurs de plus de 6 ans en intérieur et extérieur, en toutes situations pour les encadrants et les personnes prenant part à l'accueil.**

LAVAGE DES MAINS

ESSENTIEL ET OBLIGATOIRE

- Avec de l'eau et du savon ou à défaut avec du gel hydroalcoolique
- Le plus souvent possible et à minima avant et après chaque activité, repas, passage aux toilettes
- A l'arrivée et au départ de l'accueil

LES ACTIVITES :

- **Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières**
- **Les activités sportives se déroulent en extérieur**
- **Les activités sportives en intérieur ne sont pas recommandées**

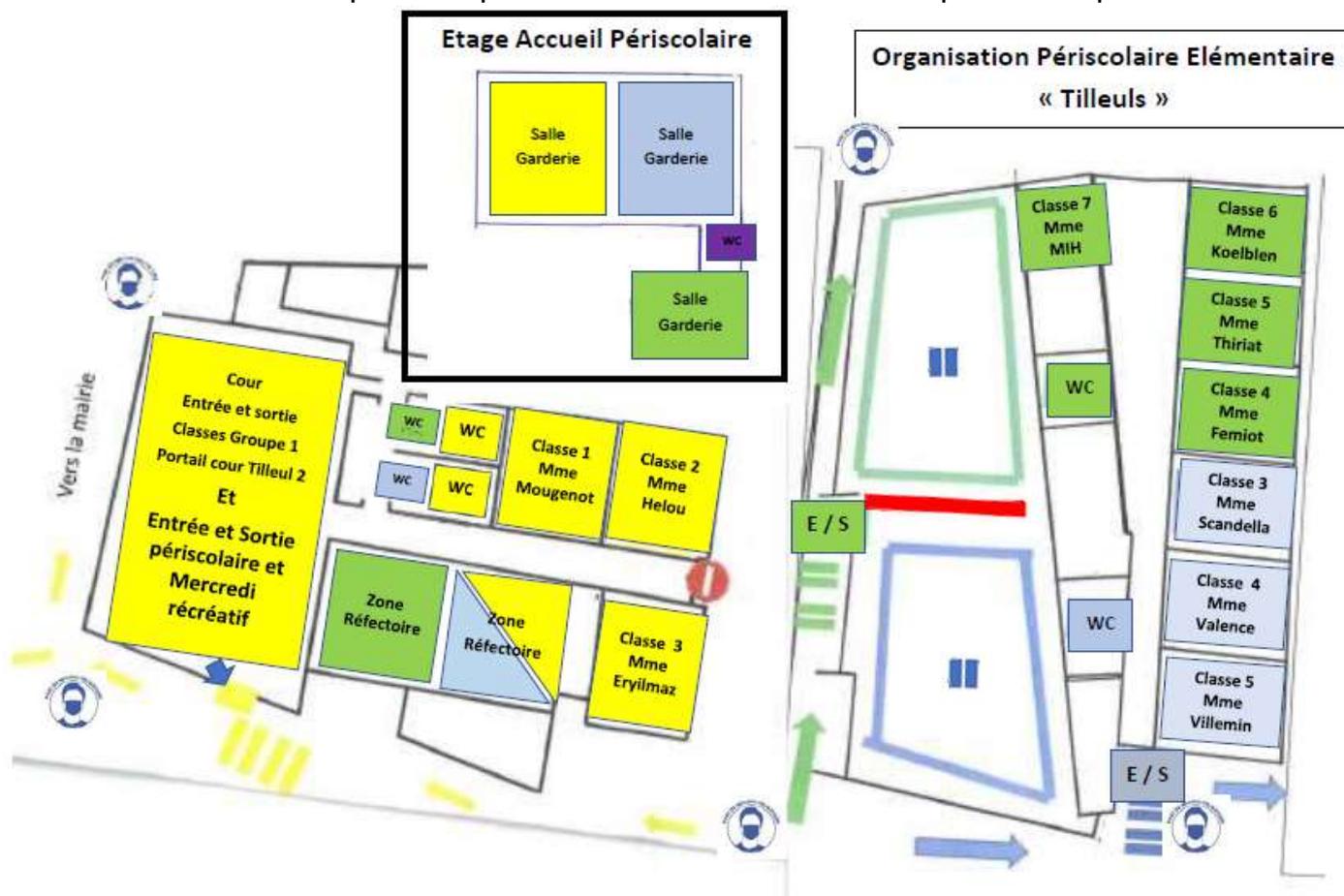
Organisation Accueil Périscolaire Élémentaire « Tilleuls 2 » :

Périscolaire : Accueils matin, midi et soir : **Notion de groupes = CLASSE SCOLAIRE (dans la mesure du possible)**

Pour la restauration : Les enfants déjeunent toujours à la même place et avec les enfants de sa classe une distanciation de 2m est respectée entre les groupes

Pour l'accueil du matin : les enfants sont à déposer à l'entrée de la cour du Tilleul 2 (jaune)

Pour l'accueil du soir : les enfants resteront dans leur cour respective en fonction des conditions climatiques, ils devront être récupérés par le portail réservé à leur classe. Si les enfants sont rentrés dans la salle de garderie, les parents doivent se présenter à l'entrée de la cour du Tilleul 2 et ils peuvent pénétrer dans l'enceinte en respectant le protocole



Organisation : Mercredi Récréatif

La notion de groupe = tranche d'âge : 3-6 ans (non masqués), 6 ans /11 ans (masqués) et Collégiens (masqués)

Les enfants sont à déposer et à reprendre à l'entrée de la cour du Tilleul 2 (jaune) ET pour le groupe des collégiens à la salle de convivialité.

Organisation à l'accueil maternel :

La notion de groupe = Classe

Pour la restauration : Les enfants déjeunent toujours à la même place et avec les enfants de leur classe

Pour les accueils du matin et du soir : les enfants sont à amener et à rechercher par l'entrée située derrière le bâtiment Fanny Salmon 2 sous le préau.

Procédure à suivre, en cas de personnes avec des signes cliniques évocateurs* au Covid 19 lors d'un accueil périscolaire

- **Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement.**
- En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- En période scolaire, une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- **En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.**
- **Les salles occupées et le matériel utilisé par l'enfant seront désinfectés.**
- **Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.**
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans TEST PCR négatif.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires

Cas Possible :

Personne présentant des signes cliniques évocateurs du covid 19

Symptômes les plus fréquents :

- fièvre
- toux sèche
- fatigue

Symptômes moins fréquents:

- courbatures
- maux de gorge
- diarrhée
- conjonctivite
- maux de tête
- perte de l'odorat ou du goût
- éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

Symptômes graves:

- difficultés à respirer ou essoufflement
- sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine
- perte d'élocution ou de motricité

Si mon enfant à des symptômes :

Réalisation d'un test PCR ou antigénique

Si le test est négatif retour à l'accueil en présentant le résultat du test

Si le test est positif

Gestion des cas confirmés et Isolement

COVID-19

ÉLÈVES : LES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 14 JANVIER 2022

ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF	<ul style="list-style-type: none">• Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures• Isolement de 7 jours dans le cas contraire
CONTACT À RISQUE	<p>L'élève pourra rester en classe :</p> <ul style="list-style-type: none">• Si l'autotest fait immédiatement est négatif• Et si les autotests réalisés à J+2* et J+4* sont négatifs

*J = Réalisation du premier autotest

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

Si mon enfant est cas contact

Si un cas confirmé au Covid 19 est déclaré au sein des accueils collectifs Gestion des « Cas Contacts » (Selon les dernières directives de l'ARS du 11 janvier 2022)

